

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,9 % au 1^{er} avril 2008

Article 1 ^{er} avril 2007	Article 1 ^{er} avril 2008	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2007	Prix 1 ^{er} avril 2008	Variation 1 ^{er} avril 2008
2.6	2.6	<i>D</i>	Redevance d'abonnement par jour 30 premiers kWh par jour Reste de l'énergie Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	40,64 € 5,29 € 7,03 € 5,46 \$	40,64 € 5,40 € 7,33 € 6,21 \$	0,0% 2,1% 4,3% 13,7%
2.17	2.17	<i>DM</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur 30 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	40,64 € 5,29 € 7,03 € 1,35 \$	40,64 € 5,40 € 7,33 € 1,53 \$	0,0% 2,1% 4,3% 13,3%
2.24	2.24	<i>DT</i>	Redevance d'abonnement par jour Prix de l'énergie : T° ≥ -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C Prime de puissance, hiver (> 50 kW) : mesurage individuel Prime de puissance, hiver (> 50 kW) : mesurage collectif	40,64 € 4,08 € 17,55 € 5,46 \$ 1,35 \$	40,64 € 4,33 € 17,55 € 6,21 \$ 1,53 \$	0,0% 6,1% 0,0% 13,7% 13,3%
2.34	2.34	<i>DH</i>	Redevance d'abonnement par jour Prix de l'énergie : été et reste de l'hiver Prix de l'énergie : 6 h à 11 h et 15 h à 22 h, semaine hiver	40,64 € 4,13 € 14,64 €	40,64 € 4,38 € 14,64 €	0,0% 6,1% 0,0%
s. o.	2.48	<i>DA</i>	Redevance d'abonnement par jour 15 premiers kWh : été, hors pointe Reste de l'énergie : été, hors pointe 15 premiers kWh : hiver, hors pointe Reste de l'énergie, hiver, hors pointe 15 premiers kWh : pointe Reste de l'énergie : pointe Prix par kWh pendant les heures critiques <i>Pointe : 6 h à 22 h du lundi au vendredi</i> <i>Hors pointe : 22 h à 6 h du lundi au vendredi ; samedi et dimanche ;</i> <i>25 décembre et 1^{er} janvier</i>	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	40,64 € 4,60 € 6,56 € 3,55 € 5,50 € 6,10 € 8,06 € 18,06 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
s. o.	2.54	<i>DB</i>	Redevance d'abonnement par jour 15 premiers kWh : été, hors pointe Reste de l'énergie : été, hors pointe 15 premiers kWh : hiver, hors pointe Reste de l'énergie, hiver, hors pointe 15 premiers kWh : été, pointe Reste de l'énergie : été, pointe 15 premiers kWh : hiver, pointe Reste de l'énergie : hiver, pointe <i>Pointe : 6 h à 22 h du lundi au vendredi</i> <i>Hors pointe : 22 h à 6 h du lundi au vendredi ; samedi et dimanche ;</i> <i>25 décembre et 1^{er} janvier</i>	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	40,64 € 4,60 € 6,56 € 4,29 € 6,27 € 6,10 € 8,06 € 6,52 € 8,50 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
3.2	3.2	<i>G</i>	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - polyphasée	12,33 \$ 15,18 \$ 8,47 € 4,31 € 36,99 \$	12,33 \$ 15,54 \$ 8,72 € 4,48 € 36,99 \$	0,0% 2,4% 3,0% 3,9% 0,0%
3.7	3.7	<i>G courte durée</i>	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,34 \$	12,33 \$ 5,49 \$	0,0% 2,8%
3.9	3.9	<i>Activités d'hiver</i>	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006 Indice de majoration au 1 ^{er} avril 2008 = 1,1461	1,08 2%	1,08 2%	s. o. s. o.
3.11	3.11	<i>G-9</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - polyphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance : 1 ^{er} avril 2008 Majoration pour mauvais facteur de puissance : 1 ^{er} avril 2009 Majoration pour mauvais facteur de puissance : 1 ^{er} avril 2010	3,90 \$ 8,74 € 12,33 \$ 36,99 \$ 3,12 \$ 6,24 \$ 9,33 \$	3,99 \$ 9,01 € 12,33 \$ 36,99 \$ 3,15 \$ 6,30 \$ 9,45 \$	2,3% 3,1% 0,0% 0,0% 1,0% 1,0% 1,3%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,9 % au 1^{er} avril 2008

Article 1 ^{er} avril 2007	Article 1 ^{er} avril 2008	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2007	Prix 1 ^{er} avril 2008	Variation 1 ^{er} avril 2008
3.14	3.14	<i>G-9 courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,34 \$	12,33 \$ 5,49 \$	0,0% 2,8%
3.19	3.19	<i>GD</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie : été Prix de l'énergie : hiver	4,80 \$ 5,22 € 13,29 €	4,89 \$ 5,41 € 13,76 €	1,9% 3,6% 3,5%
4.2	4.2	<i>M</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie	13,23 \$ 4,31 € 2,81 €	13,44 \$ 4,48 € 2,93 €	1,6% 3,9% 4,3%
4.5	4.5	<i>M</i>	Prime de dépassement mensuelle	14,16 \$	14,37 \$	1,5%
4.9	4.9	<i>M courte durée</i>	Majoration de la prime de puissance mensuelle en hiver	5,34 \$	5,49 \$	2,8%
4.17	4.17	<i>Tarif de transition - Fabrication de neige</i>	Indice de référence au 30 avril 1996 Majoration de la facture du client au 1 ^{er} mai de chaque année à compter de 1996 et au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2005, en sus de la hausse moyenne Prix en vigueur au 1 ^{er} avril 2008 = 10,59 ¢/kWh (indice = 3,2776)	1,0 8%	1,0 8%	s. o. s. o.
4.21	4.21	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	s. o. s. o. s. o.
4.26	4.26	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50 \$	13,50 \$	s. o.
4.27	4.27	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Indice de référence au 1 ^{er} avril 2005 Majoration au 1 ^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2008 = 1,3811	1,0 5% 8%	1,0 5% 8%	s. o. s. o. s. o.
4.32 et 4.33	4.32 et 4.33	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
4.46	4.46	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Crédit fixe (par kW) Crédit variable (par kWh)	1,25 \$ 7,00 €	1,25 \$ 7,00 €	s. o. s. o.
4.48	4.48	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Pénalité (par kW)	0,25 \$	0,25 \$	s. o.
4.55	4.55	<i>Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours</i>	Crédit fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit variable pour les 40 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit variable pour les 60 heures d'interruption suivantes (par kWh)	7,00 \$ 8,00 € 15,00 €	7,00 \$ 8,00 € 15,00 €	s. o. s. o. s. o.
4.57	4.57	<i>Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours</i>	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,60 \$ 2,40 \$	0,60 \$ 2,40 \$	s. o. s. o.
5.2	5.2	<i>L</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie	11,97 \$ 2,81 €	12,18 \$ 2,91 €	1,8% 3,6%
5.5	5.5	<i>L</i>	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	6,99 \$ 20,97 \$	7,11 \$ 21,33 \$	1,7% 1,7%
5.12	5.12	<i>L (municipalité)</i>	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006, en sus de la hausse moyenne Indice de majoration au 1 ^{er} avril 2008 = 1,5833	1,4120 0,5%	1,4120 0,5%	s. o. s. o.
5.15	5.15	<i>H</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,80 \$ 4,48 € 17,00 €	4,89 \$ 4,64 € 17,61 €	1,9% 3,6% 3,6%
5.20 a)	5.20 a)	<i>LD (option ferme)</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,80 \$ 4,48 € 17,00 €	4,89 \$ 4,64 € 17,61 €	1,9% 3,6% 3,6%
5.20 b)	5.20 b)	<i>LD (option non ferme)</i>	Prime de puissance par jour d'interruptions planifiées Prime de puissance par jour d'interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,49 \$ 0,98 \$ 4,48 € 4,80 \$	0,50 \$ 1,00 \$ 4,64 € 4,89 \$	2,0% 2,0% 3,6% 1,9%

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 2,9 % au 1^{er} avril 2008

Article 1 ^{er} avril 2007	Article 1 ^{er} avril 2008	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2007	Prix 1 ^{er} avril 2008	Variation 1 ^{er} avril 2008
5.23	5.23	<i>LD (option non ferme)</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	s. o.
5.35	5.35	<i>Rodage de nouveaux équipements (12 périodes ou plus)</i>	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	4% 1%	4% 1%	s. o. s. o.
5.36	5.36	<i>Rodage de nouveaux équipements (moins de 12 périodes)</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.40 b)	5.40 b)	<i>Essais d'équipements</i>	Multiplicateur appliqué en été (par kW) Multiplicateur appliqué en hiver (par kW)	10,00 ¢ 30,00 ¢	10,00 ¢ 30,00 ¢	s. o. s. o.
5.43	5.43	<i>LP (Tarif de dépannage chaudière au combustible)</i>	Redevance annuelle Fourniture	1 000 \$ Prix de l'électricité additionnelle	1 000 \$ Prix de l'électricité additionnelle	s. o. s. o.
5.50	5.50	<i>LP</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	0,50 \$	0,50 \$	s. o.
6.19	6.20	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Crédit nominal fixe par période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour les 40 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour les 60 heures d'interruption suivantes (par kWh)	7,00 \$ 8,00 ¢ 15,00 ¢	7,00 \$ 8,00 ¢ 15,00 ¢	s. o. s. o. s. o.
6.23	6.24	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,60 \$ 2,40 \$	0,60 \$ 2,40 \$	s. o. s. o.
6.31	6.32	<i>Électricité additionnelle</i>	Frais de sortie de NYISO Zone M jusqu'à la frontière du Québec (¢US/kWh)	0,06 ¢	0,06 ¢	s. o.
6.35	6.36	<i>Électricité additionnelle</i>	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	0,50 \$	0,50 \$	s. o.
7.1	7.1	<i>D réseaux autonomes</i>	Énergie excédant 30 kWh par jour	30,14 ¢	31,01 ¢	2,9%
7.2	7.2	<i>DM réseaux autonomes</i>	Énergie excédant 30 kWh par jour par multiplicateur	30,14 ¢	31,01 ¢	2,9%
7.4	7.4	<i>G, G-9, M, MA rés. autonomes</i>	Pénalité sur l'énergie	66,46 ¢	68,39 ¢	2,9%
7.6	7.6	<i>Tarif MA - Structure</i>	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh)	27,24 \$ 14,51 ¢ 53,52 \$ 32,56 ¢	27,66 \$ 15,62 ¢ 54,36 \$ 30,87 ¢	1,5% 7,7% 1,6% -5,2%
7.7	7.7	<i>Tarif MA - Révision des prix de l'énergie</i>	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2007 : 66,29 \$/baril) D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (par baril) E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2007 : 66,15 ¢/litre) H - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,40 ¢ 11,57 ¢ s. o. 58,20 \$ 2,40 ¢ 26,44 ¢ s. o. 61,51 ¢	2,44 ¢ 11,57 ¢ s. o. 58,20 \$ 2,44 ¢ 26,44 ¢ s. o. 61,51 ¢	1,7% s. o. s. o. s. o. 1,7% s. o. s. o. s. o.
8.2	8.2	<i>a) T1 (quotidien)</i> <i>b) T2 (hebdomadaire)</i> <i>c) T3 (30 jours ou plus)</i>	Prime de puissance par jour Maximum par semaine Prime de puissance par semaine Maximum par mois Prime de puissance par mois	4,05 \$ 12,18 \$ 12,18 \$ 36,45 \$ 36,45 \$	4,17 \$ 12,53 \$ 12,53 \$ 37,50 \$ 37,50 \$	3,0% 2,9% 2,9% 2,9% 2,9%
8.3	8.3	<i>T (montant minimal)</i>	Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - polyphasée	7,32 \$ 21,93 \$	7,53 \$ 22,56 \$	2,9% 2,9%
9.4	9.4	<i>Éclairage public (service général)</i>	Prix de l'énergie (1 ^{re} tranche d'énergie du tarif G)	8,47 ¢	8,72 ¢	3,0%
9.10	9.10	<i>Éclairage public (service complet) Luminaires normalisés Tarif par luminaire</i>	Vapeur de sodium : 3 600 lumens Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) Vapeur de mercure : 10 000 lumens (ou 250 W) Vapeur de mercure : 20 000 lumens (ou 400 W)	17,40 \$ 19,17 \$ 20,88 \$ 22,50 \$ 26,43 \$ 25,26 \$ 33,18 \$	s. o. 19,74 \$ 21,48 \$ 23,16 \$ 27,21 \$ 25,98 \$ 34,14 \$	s. o. 3,0% 2,9% 2,9% 3,0% 2,9% 2,9%
s. o.	9.10		Tarif en vigueur le Majoration pour luminaires non visés par l'article 9.10	s. o. s. o.	31 mars 08 2,9%	s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 2,9 % au 1^{er} avril 2008

Article 1 ^{er} avril 2007	Article 1 ^{er} avril 2008	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2007	Prix 1 ^{er} avril 2008	Variation 1 ^{er} avril 2008
9.11	Abrogé	<i>Éclairage public (service complet) Luminaires non normalisés Tarif par luminaire</i>	Incandescence + réflecteur : 1 000 lumens Incandescence + réflecteur : 2 500 lumens Incandescence + réflecteur : 4 000 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 2 500 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 4 000 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 6 000 lumens Vapeur de mercure : 7 000 lumens Vapeur de mercure : 50 000 lumens Tarif en vigueur le Majoration pour luminaires non visés par les art. 9.10 et 9.11	27,45 \$ 32,37 \$ 37,80 \$ 32,37 \$ 37,80 \$ 42,78 \$ 22,68 \$ 67,89 \$ 31 mars 07 1,92%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
9.15	9.14	<i>Sentinelle (avec poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	35,43 \$ 46,65 \$	36,45 \$ 48,00 \$	2,9% 2,9%
9.16	9.15	<i>Sentinelle (sans poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	27,81 \$ 40,11 \$	28,62 \$ 41,28 \$	2,9% 2,9%
10.2	10.2	<i>Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,552 \$ 0,882 \$ 1,962 \$ 2,409 \$ 3,228 \$	0,561 \$ 0,897 \$ 1,995 \$ 2,451 \$ 3,285 \$	1,6% 1,7% 1,7% 1,7% 1,8%
10.3	10.3	<i>Crédits d'alimentation aux tarifs domestiques</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,218 ¢	0,222 ¢	1,8%
10.4	10.4	<i>Rajustement pour pertes de transformation</i>	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	14,88 ¢	15,30 ¢	2,8%
11.3	11.3	<i>Service VISILEC</i>	Montant par mois	89 \$	89 \$	s. o.
s. o.	11.10	<i>Service VIGIELIGNE</i>	Montant annuel Montant supplémentaire pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence Montant facturé par licence supplémentaire	s. o. s. o. s. o.	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	0,0% 0,0% 0,0%
s. o.	11.17	<i>Service SIGNATURE (service de base)</i>	Montant annuel Montant additionnel par point de livraison supplémentaire	s. o. s. o.	15 000 \$ 10 000 \$	0,0% 0,0%
s. o.	11.18	<i>Service SIGNATURE (options)</i>	Montant annuel pour le suivi des harmoniques Montant annuel pour le tableau de bord local	s. o. s. o.	5 000 \$ 500 \$	0,0% 0,0%
12.2	12.3	<i>Frais de nature administrative</i>	Frais de gestion de dossier Frais d'ouverture de dossier Frais de mise sous tension à la suite d'une demande de cessation Frais pour provision insuffisante	20 \$ 50 \$ 130 \$ s. o.	20 \$ 50 \$ s. o. 10 \$	s. o. s. o. s. o. s. o.
12.3	s. o.	<i>Frais concernant les modes de fourniture</i>	Montant unitaire pour transformateur à deux enroulements (par kVA de puissance de transformation installée)	2 \$	s. o.	s. o.
s. o.	12.5	<i>Frais liés à l'alimentation électrique</i>	Taux du coût en capital prospectif Frais de mise sous tension Frais de déplacement sans mise sous tension Frais spéciaux de raccordement pour réseau autonome : 20 premiers kW (total) Excédent (par kW) Frais d'interruption de service : Au point de livraison Autres	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	6,45% 220 \$ 146 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 220 \$	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 2,9 % au 1^{er} avril 2008

Article 1 ^{er} avril 2007	Article 1 ^{er} avril 2008	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2007	Prix 1 ^{er} avril 2008	Variation 1 ^{er} avril 2008
12.4	s. o.	<i>Frais concernant le raccordement au réseau</i>	Frais de raccordement permanent Frais spéciaux de branchement pour réseau autonome 20 premiers kW (total) Excédent (par kW) Allocation pour usage domestique (par unité de logement) Taux d'intérêt applicable aux paiements par versements bimestriellement annuellement Crédit annuel par unité de logement Facteur d'étalement sur 5 ans Crédit annuel selon la puissance (par kW) Crédit annuel selon l'énergie (par kWh) Allocation pour usage autre que domestique (par kW) Frais de raccordement temporaire Frais de débranchement au point de raccordement Taux annuel pour le calcul de la valeur actualisée des frais d'exploitation, d'entretien des installations et de réinvestissement des équipements Frais d'administration pour travaux de prolongement ou modification du réseau et du branchement	200 \$ 5 000 \$ 250 \$ 2 000 \$ 1,493% 9,3% 520 \$ 0,26 85 \$ 7,05 \$ 325 \$ 100 \$ 100 \$ 9,3% 30%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
12.5	s. o.	<i>Frais concernant les conditions de vente de l'électricité</i>	Frais pour chèque retourné par une institution financière pour provision insuffisante Frais de rétablissement de service (minimum)	10 \$ 50 \$	s. o. s. o.	s. o. s. o.
12.6	12.4	<i>Frais concernant l'option de mesurage net</i>	Frais d'inspection des équipements de l'autoproduiteur	400 \$	400 \$	s. o.
s. o.	12.6	<i>Allocations monétaires</i>	Allocation pour usage domestique (pour chaque unité de logement) Allocation pour usage autre que domestique (par kW) Prime d'ajustement de l'allocation pour usage autre que domestique (par kW)	s. o. s. o. s. o.	3 080 \$ 385 \$ 77 \$	s. o. s. o. s. o.
s. o.	12.7	<i>Composantes de la grille de calcul du coût des travaux prévue à l'annexe VI des Conditions de service d'électricité</i>	Frais d'acquisition Frais de gestion de contrats en aérien Frais de gestion de contrats en souterrain Frais de gestion des matériaux en aérien Frais de gestion des matériaux en souterrain Frais de matériel mineur en aérien Frais de matériel mineur en souterrain Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en aérien Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en souterrain Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en souterrain Provision pour le réinvestissement en fin de vie utile	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	2,0% 2,4% 10,4% 23,9% 7,8% 12,3% 4,1% 26,1% 28,5% 22,1% 14,9% 22,4%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
s. o.	12.8	<i>Prix unitaires</i>	Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun Crédit pour usage en commun (par mètre) <i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de ligne locale souterraine et de ligne principale aérienne est choisie :</i> Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 400 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A Maison jumelée Maison en rangée Duplex Triplex Multiplex 4 logements Multiplex 5 logements Multiplex 6 logements Multiplex 7 logements Multiplex 8 logements	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	55 \$ 68 \$ 11,50 \$ 7 173 \$ 2 165 \$ 1 572 \$ 1 474 \$ 858 \$ 2 996 \$ 2 684 \$ 3 313 \$ 6 750 \$ 6 823 \$ 9 025 \$ 9 097 \$	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 2,9 % au 1^{er} avril 2008

Article 1 ^{er} avril 2007	Article 1 ^{er} avril 2008	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2007	Prix 1 ^{er} avril 2008	Variation 1 ^{er} avril 2008
			<i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de lignes locale et principale souterraines est choisie :</i>			
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A	s. o.	12 271 \$	s. o.
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 400 A	s. o.	5 836 \$	s. o.
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A	s. o.	4 631 \$	s. o.
			Maison jumelée	s. o.	3 921 \$	s. o.
			Maison en rangée	s. o.	2 898 \$	s. o.
			Duplex	s. o.	6 259 \$	s. o.
			Triplex	s. o.	6 967 \$	s. o.
			Multiplex 4 logements	s. o.	8 207 \$	s. o.
			Multiplex 5 logements	s. o.	12 868 \$	s. o.
			Multiplex 6 logements	s. o.	12 941 \$	s. o.
			Multiplex 7 logements	s. o.	16 162 \$	s. o.
			Multiplex 8 logements	s. o.	17 254 \$	s. o.
			Prix par mètre supplémentaire en souterrain	s. o.	24 \$	s. o.
			<i>Prix de travaux aériens - Ligne basse ou moyenne tension :</i>			
			Par poteau sans usage en commun et basse tension	s. o.	1 085 \$	s. o.
			Par poteau avec usage en commun et basse tension	s. o.	662 \$	s. o.
			Par poteau sans usage en commun et moyenne tension	s. o.	1 359 \$	s. o.
			Par poteau avec usage en commun et moyenne tension	s. o.	829 \$	s. o.
			Par poteau d'ancrage et jambe de force sans usage en commun	s. o.	1 085 \$	s. o.
			Par poteau d'ancrage et jambe de force avec usage en commun	s. o.	662 \$	s. o.
			Par ancrage sans usage en commun	s. o.	433 \$	s. o.
			Par ancrage avec usage en commun	s. o.	264 \$	s. o.
			Par hauban	s. o.	338 \$	s. o.
			Par protection de ligne moyenne tension monophasée	s. o.	596 \$	s. o.
			Par protection de ligne moyenne tension triphasée	s. o.	1 692 \$	s. o.
			<i>Prix de travaux aériens - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	s. o.	14 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 120/240 V	s. o.	30 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	s. o.	80 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	s. o.	16 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 347/600 V	s. o.	33 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	s. o.	87 \$	s. o.
			<i>Prix de travaux aériens - Excédent de conducteur de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour une ligne monophasée en 2 ACSR	s. o.	21 \$	s. o.
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2 ACSR	s. o.	33 \$	s. o.
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2/0 ACSR	s. o.	37 \$	s. o.
			<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	s. o.	14 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 120/240 V	s. o.	27 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	s. o.	44 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	s. o.	14 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 347/600 V	s. o.	24 \$	s. o.
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	s. o.	58 \$	s. o.
			<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 Al, monophasé	s. o.	39 \$	s. o.
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 Al, triphasé	s. o.	97 \$	s. o.
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 4 X 3/0 Al, monophasé	s. o.	77 \$	s. o.
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 Al, monophasé	s. o.	182 \$	s. o.
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 Al, triphasé	s. o.	240 \$	s. o.
			Par mètre pour une section supplémentaire, 4 X 3/0 Al, monophasé	s. o.	192 \$	s. o.
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 Al, monophasé dans une chambre de raccordement	s. o.	2 523 \$	s. o.
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 Al, triphasé dans une chambre de raccordement	s. o.	5 848 \$	s. o.
			Par ensemble de jonctions, 4 X 3/0 Al, monophasé dans une chambre de raccordement	s. o.	4 187 \$	s. o.

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,9 % au 1^{er} avril 2008

Article 1 ^{er} avril 2007	Article 1 ^{er} avril 2008	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2007	Prix 1 ^{er} avril 2008	Variation 1 ^{er} avril 2008
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne basse tension :</i>			
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 3/0 Al (120/240 V)	s. o.	14 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 350 kcmil (120/240 V)	s. o.	20 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 500 kcmil (120/240 V)	s. o.	27 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 750 kcmil (120/240 V)	s. o.	44 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 Al (347/600 V)	s. o.	14 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V)	s. o.	24 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V)	s. o.	38 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 750 kcmil (347/600 V)	s. o.	58 \$	s. o.
			Par point de circuit monophasé (120/240 V)	s. o.	398 \$	s. o.
			Par point de circuit triphasé (347/600 V)	s. o.	584 \$	s. o.
			 Pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins	s. o.	1 435 \$	s. o.
			 Pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins	s. o.	2 298 \$	s. o.
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil	s. o.	2 298 \$	s. o.
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne moyenne tension :</i>			
			Par mètre de câble, 3/0 Al, monophasé	s. o.	19 \$	s. o.
			Par mètre de câble, 3/0 Al, triphasé	s. o.	48 \$	s. o.
			Par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé	s. o.	110 \$	s. o.
			Par point de circuit avec jonction simple prémoulée, 3/0-3/0 Al monophasé	s. o.	631 \$	s. o.
			Par point de circuit avec jonction simple prémoulée, 3/0-3/0 Al triphasé	s. o.	1 463 \$	s. o.
			Par point de circuit avec jonction simple prémoulée, 750-750 kcmil triphasé	s. o.	2 167 \$	s. o.
			Par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé	s. o.	3 734 \$	s. o.
			Par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé	s. o.	3 156 \$	s. o.
			Par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé	s. o.	3 387 \$	s. o.
			Pour l'installation d'une section de câble	s. o.	2 873 \$	s. o.
			Par test de générateur de tension	s. o.	1 149 \$	s. o.